



Résolution N° 12

GA-2018-87-RES-12

Objet : Renouvellement du mandat de l’Auditeur externe

L’Assemblée générale de l’O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 87^{ème} session à Doubaï (Émirats arabes unis) du 18 au 21 novembre 2018,

AYANT À L’ESPRIT l’article 7.4, alinéa 2, du Règlement financier qui prévoit que le mandat des auditeurs externes est renouvelable une fois,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport GA-2018-87-REP-17 faisant état de la proposition du Comité exécutif de reconduire le mandat du Bureau du vérificateur général du Canada,

REMERCIE le Bureau du vérificateur général du Canada d’avoir proposé d’effectuer un second mandat ;

DÉCIDE de reconduire le mandat du Bureau du vérificateur général du Canada en qualité d’Auditeur externe d’INTERPOL pour les exercices 2019, 2020 et 2021 ;

DEMANDE au Secrétaire Général de prendre toutes dispositions utiles pour formaliser ce second mandat en application de l’article 7.4 du Règlement financier et de son annexe 2 portant Mandat additionnel régissant l’audit externe.

Adoptée